

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 18 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX, Maire

MEMBRES

Etaient présents :

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Présents :	15	Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.
Votants :	15	Jean-Charles MARIE – Mme Mélanie BOUERY – M. Jean-Michel DUPONT –
Absents :	0	Mme Danielle JACQUIOT – M. Olivier BOURNEZ – Mme Sandrine
Excusés :	0	THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.
		Valentin MANGEOLLE

Date convocation :

15 juin 2020

Absent (s) :

Date affichage :

25 juin 2020

Procuration (s) :

M. Philippe MORCELY est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 17/2020

OBJET : Délégation de fonctions et de signature aux quatre adjoints

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à son élection et mise en place, il y a lieu de déléguer les charges communales aux quatre adjoints élus. Il est proposé :
Monsieur Jean-Luc DEVILLONI : Aide sociale / Sécurité / Voirie
Madame Danielle JACQUIOT : Fêtes et cérémonies / Jeunesse Sport Culture Jumelage
Monsieur Jean-Charles MARIE : Bâtiments Travaux / Bois et Forêts / Citoyenneté
Madame Chantal LESOU : Information / Fleurissement / Ecologie Biodiversité / Budget

Ces quatre adjoints seront habilités :

- à signer tout document relatif à l'état civil,
- à intervenir pour la certification des pièces justificatives annexées aux mandats, titres et actes administratifs,
- à intervenir en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Ces délégations et habilitations prennent effet à compter de l'installation des adjoints en date du 27 Mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE ces dispositions

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE. Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 18 juin 2020 – Le Maire, Jacky CHIPAUX